

Les citoyens et les entreprises de l'UE seront en mesure d'engager les procédures d'exécution transfrontalières au moyen de l'outil en ligne dans les cas suivants:

- Titres exécutoires européens pour les créances incontestées (basés sur le règlement (CE) n°805/2004 du Parlement européen et du Conseil);
- Procédures d'injonction de payer européenne (règlement (CE) n°1896/2006 du Parlement européen et du Conseil);
- Règlement sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (règlement (CE) n°1215/2012 du Parlement européen et du Conseil);
- Règlement sur la reconnaissance mutuelle des mesures de protection civile (règlement (CE) n°606/2013 du Parlement européen et du Conseil) et procédure européenne de règlement des petits litiges (règlement (CE) n°861/2007 du Parlement européen et du Conseil);
- Demandes liées aux obligations alimentaires (règlement (CE) n°4/2009 du Conseil) devant être engagées par une autorité centrale nationale du pays débiteur, l'outil permettant aux parties de suivre le déroulement de la procédure.

Renseignements complémentaires

Chambre des huissiers de justice et des syndics de faillite d'Estonie

11 d route de Narva, 10151 Tallinn, Estonie

Téléphone : +372 64 773

Courriel : info@kpkoda.ee

www.kpkoda.ee

With financial support from
the Civil Justice Programme
of the European Union



ERIK

Registrite ja Infosüsteemide Keskus
Centre of Registers and Information Systems

*CEPT
Outils de procédures
d'exécution
transfrontalière*

Français

Outils de procédures d'exécution transfrontalière

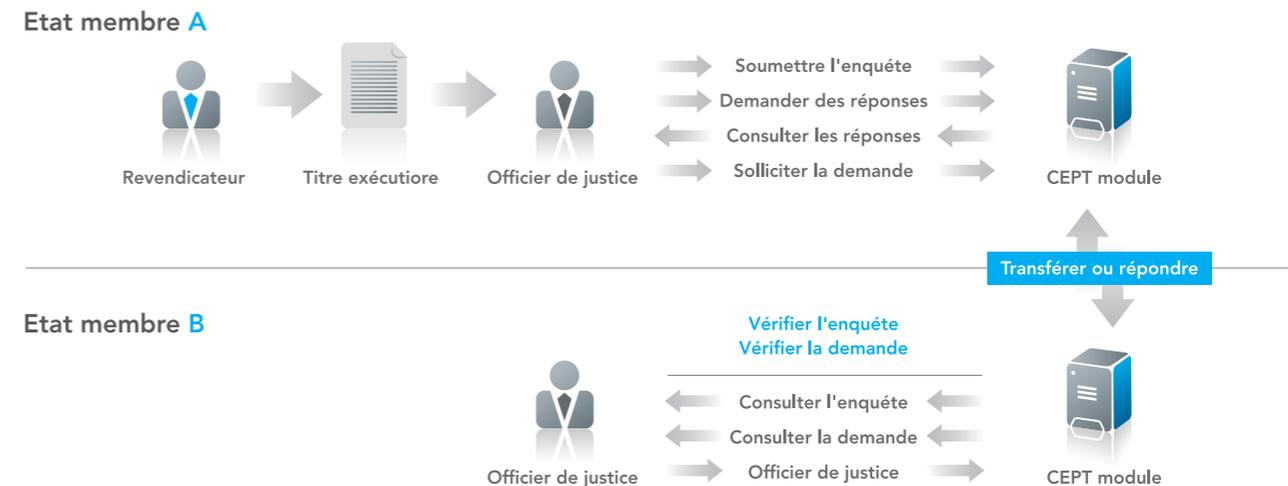
L'Outil de procédures d'exécution transfrontalière est un système d'informations international permettant d'engager et de suivre les procédures d'exécution transfrontalières.

Par conséquent, les citoyens de l'UE, les entreprises ainsi que les huissiers de justice seront en mesure d'adresser des requêtes, des demandes et des documents pertinents ainsi que des données par voie électronique à

d'autres Etats membres de l'UE. L'outil est complété par une interface utilisateur multilingue permettant l'accès à la justice transfrontalière aux citoyens et aux entreprises de l'UE. Le système générera, suivant les données transmises et envoyées à un autre Etats, un document en format Pdf. Le document doit être formulé dans la langue du pays dans lequel le document sera soumis.

Fonctionnalités de base

- ✓ Engagement d'une procédure d'exécution transfrontalière;
- ✓ Envoi, réception et archivage des documents et des données par voie électronique;
- ✓ Suivi de la procédure d'exécution;
- ✓ Réalisation des enquêtes sur le domicile et le lieu de situation des biens du débiteur (détermination de la compétence).



Mode opératoire des dossiers OPET:

- Obtention des renseignements sur le domicile du débiteur, la localisation de la propriété et l'agent d'exécution compétent;
- Obtention du titre exécutoire, accompagné d'une traduction des documents pertinents;
- Envoi des documents d'exécution à l'agent d'exécution compétent;
- Réception des documents d'exécution et engagement de la procédure d'exécution par un huissier de justice compétent dans la juridiction où les débiteurs sont domiciliés ou dans laquelle se trouvent les biens;
- Réalisation de la procédure d'exécution;
- Suivi de la procédure d'exécution.